

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

L'étranger, la communauté, la méfiance

Plus de la moitié des délits commis sur notre sol le sont par des étrangers. Cette réalité, confirmée par les chiffres de la criminalité que la police vaudoise a publiés la semaine passée, suscite en nous une méfiance automatique non seulement à l'égard des étrangers en général, mais à l'égard de chacun d'entre eux, dans la mesure bien entendu où son apparence nous le désigne comme tel – ou semble le désigner.

Ressentir cette espèce de soupçon mal défini n'est pas très plaisant. Le passage de la probabilité statistique au cas individuel est une généralisation abusive: nous savons que la majorité de ces étrangers «visibles» – ou apparents –, tous permis confondus, ne méritent en rien d'être soupçonnés. Ce fait n'est contesté par personne.

Sur le plan moral, il est désagréable de voir grouiller en soi-même des sentiments pas très nets, à commencer par la satisfaction, épaisse et immorale, de pouvoir désigner le mal hors de soi, et, hors du groupe, le pelé, le galeux d'où nous vient tout notre mal.

Surtout, certains de ces «étrangers» ne sont pas ou plus des étrangers; ils ont «pris racine», ils ont assimilé l'identité du pays; ils ont fait leurs jusqu'à nos défauts; ils assu-

ment entièrement les devoirs civils et militaires du citoyen ordinaire. Certains sont nés ici et y ont fait toutes leurs classes. Ils sont des nôtres au point qu'il est même inconvenant de le mentionner. A leur égard, cette méfiance automatique n'est pas seulement injuste, elle est quelque chose comme une trahison.

Pour les représentants de la force publique, dans cette zone grise qui sépare l'ordre du désordre, la méfiance est un instrument ordinaire de leur travail. On comprend que les statistiques criminelles et leurs propres expériences les guident dans le choix des individus qu'ils contrôlent. Mais on est sur le fil du rasoir. Le policier doit être conscient de l'humiliation décourageante que peut représenter un traitement un peu trop vétilleux ou agressif à l'égard de ces étrangers qui n'en sont pas. Le doute qui profite à l'accusé doit *a fortiori* profiter au soupçonné.

Cette méfiance, nous l'éprouvons presque malgré nous. C'est qu'elle nous touche moins en tant qu'individus conscients et volontaires que comme membres d'une communauté politique qui se sent menacée dans sa manière de vivre, dans sa culture, dans ses mœurs. Celle-ci réagit à la

menace, imaginée ou réelle, en suscitant des sentiments de crainte et de rejet chez les individus qui la composent. L'individu est ici le porteur d'une réaction collective. Cette réaction constitue, à proprement parler, la xénophobie.

La xénophobie une réaction de défense à la fois vitale et aveugle; en l'abondant, il ne faut omettre ni l'un ni l'autre de ces deux adjectifs.

Avant de se poser sur le plan individuel, la question de la xénophobie se pose donc sur le plan de notre politique d'immigration. Nous l'avons souvent écrit dans ces colonnes, la nôtre est un mélange assez mesquin de déclarations politiquement correctes, de dureté bureaucratique et de blocage craintif à l'égard des dossiers médiatisés. Et quand, comme aujourd'hui, nos autorités se contentent de jouer les belles âmes et de blâmer les discours et les actes xénophobes, elles s'obstinent à passer à côté du problème.

Du politicien, la xénophobie appelle moins un jugement moral – le fait d'être politicien ne donne aucune autorité dans ce domaine, c'est le moins qu'on puisse dire – qu'un jugement politique. Il doit considérer la xénophobie pour ce qu'elle est, c'est-à-dire le symptôme d'un dysfonctionne-

ment social. Que certains amplifient ce dysfonctionnement à des fins électorales n'empêche pas qu'il soit réel et doive être traité. La xénophobie est une fièvre. La fonction du politicien est de faire baisser cette fièvre en en supprimant la cause réelle et pas de cacher ou de jeter le thermomètre.

C'est en régulant, autant que faire se peut, le rythme de l'immigration en fonction de nos capacités réelles – c'est-à-dire non seulement financières mais surtout psychologiques et morales – d'accueil et d'assimilation ainsi qu'en améliorant la cohérence et la rapidité de la répression générale de la délinquance – étrangère ou non – que l'autorité politique calmera le jeu et dissipera les méfiances individuelles à l'égard de l'étranger.

En attendant que le jeu soit calmé, le simple citoyen ne saurait invoquer la carence avérée de la classe politique pour s'autoriser un comportement indigne à l'égard d'un étranger en tant que tel. Il ne peut dire: «C'est l'Etat qui me rend xénophobe, c'est de sa faute si j'agis comme tel.» Il reste maître et responsable, sinon toujours de ses sentiments, du moins de ses paroles et de ses actes.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Les initiatives électorales

Cet automne, comme tous les quatre ans, les partis politiques suisses ont la fièvre. C'est en effet le moment où les chers électrices et électeurs vont poser leur choix sur le candidat qui pourra pleinement représenter chacun de leurs intérêts particuliers, tout en ne se préoccupant que du bien commun.

La télévision et la radio, organes suprarégionaux, n'ayant que mépris pour les petits cantons et leur fédéralisme étrié (pléonasmie médiatique), leurs journalistes considèrent que tous les problèmes (des morsures de molosses à la gestion des déchets) doivent être résolus par une loi fédérale, en attendant qu'ils puissent l'être définitivement au niveau européen ou même mondial. A leur suite, les partis, prétendant vouloir orienter l'opinion publique et devant donc suivre servilement la pensée ambiante, estiment que les élections fédérales sont finalement les seules importantes, puisque ce sont elles qui leur permettront de mettre en œuvre leur ambitieux programme.

Dans un monde de marketing où l'identité et l'image d'une marque sont plus importants que le produit lui-même, la forme du message politique prend le pas sur le fond. L'essentiel aujourd'hui pour un parti politique est d'avoir quelques slogans chocs relayés par une communication efficace. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer que

toute la campagne de cet automne tourne autour de l'affiche et du clip publicitaires d'un parti traité de mouton noir nauséabond par l'ensemble de ses congénères, et non sur le problème et les solutions proposées par les politiciens sur ces questions.

Dans cette optique, accuser l'autre de comploter sournoisement soit pour l'éviction d'un conseiller fédéral, soit d'un procureur (ou les deux en même temps), semble être du dernier chic pour monopoliser la une des gazettes. Personne ne va d'ailleurs remonter à la source du débat et rappeler *pourquoi* le procureur avait dû alors quitter son poste.

Ce genre de guerre de communiqués se dégonfle cependant rapidement et pour assurer le lancement de sa campagne, il faut trouver quelque chose de plus durable, qui montre que le parti a des idées et se démène pour les inscrire dans la Constitution fédérale: le lancement d'une initiative. Le peuple suisse a ainsi vu, cet été, fleurir plusieurs initiatives-programmes: *pour le renvoi des étrangers criminels, pour un climat sain, pour le paysage ou encore contre la construction de minarets*. Ces initiatives prétendent inscrire dans la loi fondamentale des dispositions si larges et souvent si évidentes qu'elles n'auraient de toute façon aucune influence réelle dans le domaine concerné («La Confédération et les cantons mènent une poli-

tique climatique efficace»). De toute façon, le but de ces initiatives populaires n'est pas d'obtenir la sanction du peuple et des cantons, ni même d'inscrire un nouveau mécanisme, un nouveau principe dans le droit fédéral, mais de faire parler et de prouver la *capacité propositionnelle* des partis politiques en lice pour des suffrages.

Ce détournement d'une des bases de la démocratie directe est tout à fait néfaste. L'initiative populaire est là pour permettre à des groupes sans représentation parlementaire de faire passer des idées, des propositions. Les partis politiques qui contrôlent l'Assemblée fédérale noient, par leurs initiatives publicitaires, les citoyens sous un flot de votations. Ce derniers finissent par envier nos voisins dont on ne demande l'avis qu'une fois tous les cinq ans.

La démocratie directe, par le droit d'initiative et de référendum, a le grand avantage de permettre aux citoyens de contrôler et d'influencer (un peu) les politiciens censés les représenter, non de servir de caisse de résonance au marketing des partis politiques. Le tranchant des instruments de démocratie directe vient de leur existence même et de la crainte que leur utilisation impose aux gouvernants. Par le mésusage qu'ils font de l'initiative populaire, les partis en émoussent la portée.

OLIVIER KLUNGE

On nous écrit:

Chère Nation,

Je m'étonne de voir ce journal prendre fait et cause, comme la grande presse, pour les moutonniers qui bêlent encore plus fort que leurs moutons.

Et si c'était le mouton qui n'a pas sa place dans les Alpes? Il s'agit d'une production agricole totalement ubuesque: il y a de plus en plus de moutons, mais il n'y a toujours pas de marché! La laine est brûlée, et les restaurateurs valaisans ne servent que de l'agneau de Nouvelle-Zélande. (Même à Chiboz, pour parler d'une bonne adresse...)

De plus, et contrairement aux affirmations des éleveurs, les moutons continuent à divaguer sans surveillance jusqu'aux plus hautes altitudes, comme le premier randonneur venu peut le constater. Les Alpes appartiennent à tous les Suisses, elles ne sont pas la propriété exclusive des moutonniers, augmentés de M. Jean-René Fournier. Et comme les Suisses plébiscitent la présence du loup, et des prédateurs indigènes en général, qui ont été sottement exterminés par nos ancêtres peu sages, il serait raisonnable de les écouter, même s'il y a parmi eux des «citadins aisés», comme vous l'écrivez avec mépris.

Les autorités bernoises et vaudoises travaillent à gérer le retour du loup autrement qu'avec des fusils, et on les en félicite. De toute façon, le loup est déjà là et y restera, quoi qu'on fasse!

PHILIPPE BARRAUD

Ramuz, écrivain politique?

Qu'on ne s'y méprenne pas: Ramuz est un écrivain essentiellement politique, si l'on consent à donner à l'adjectif toute sa noblesse étymologique, un écrivain qui s'est constamment interrogé sur ses rapports avec la société et le monde qui l'entouraient¹.

La découverte de ce commentaire, en fin de la somptueuse réédition des *Romans* du grand auteur vaudois à la bibliothèque de la Pléiade, nous a quelque peu surpris. Arrivé au bout de la lecture des deux tomes, bien engagé dans la lecture des *Œuvres complètes*, en cours de parution chez Slatkine, l'adjectif de politique serait bien le dernier que nous utiliserions pour caractériser Ramuz écrivain!

* * *

Ce n'est pas que Ramuz se désintéresse des questions d'organisation sociale. Les communautés décrites dans ses romans et nouvelles sont structurées. Ses personnages sont entourés d'institutions – communes, cercles, paroisses, consortage d'alpage – régies par de nombreuses règles et coutumes. Mais ces constructions sociales sont présentées comme évidentes et immuables. Les communautés dont elles sont le siège ne dépassent jamais quelques centaines d'âmes. Chacun y connaît sa place et son rôle. Les règlements y apparaissent comme le prolongement logique des contraintes imposées par l'environnement naturel: les saisons dictent le travail des champs et les corvées nécessaires à la survie et à la pérennité du groupe.

La notion de projet politique ne fait pas partie du monde ramuzien. Le changement, l'évolution ou l'adaptation sont a priori négatifs. Les personnages voulant s'échapper de leur cadre originel connaissent l'échec, ce dernier pouvant prendre deux formes: ces figures sont soit victimes de leurs désirs d'un monde différent (Emile Magneat dans *Les Circonstances de la vie*, David Aviolat dans *La Guerre dans le Haut-Pays*, Louis Joël dans *L'Amour du monde*), soit elles sont ramenées, après parfois de longues errances, à reconnaître la perfection et l'harmonie de la communauté dont elles

ont voulu s'affranchir (*Aimé Pache, peintre vaudois* bien sûr, mais aussi les rescapés du *Règne de l'esprit malin*, ou les ressuscités de *Terre du ciel*, dont la plénitude découle de l'acceptation des choses telles qu'elles sont). Le progrès est nié ou, lorsqu'il est mentionné, il est responsable de désordres sociaux (la verrerie, foyer de sédition bolchévique dans *Les Signes parmi nous*; les menaces de grève accompagnant l'arrivée des barges à moteur dans *Le Garçon savoyard*). Enfin, les initiatives essayant de nier l'ordre des choses sont sanctionnées par des catastrophes (la montée à Sasse-neire dans *La Grande peur dans la montagne*). La vision communautaire de Ramuz est donc fermement conservatrice: de par leurs origines quasi cosmologiques, les institutions politiques et sociales doivent survivre aux personnes qui ne font que passer.

Les communautés décrites par Ramuz sont autarciques, tant sur le plan économique que politique. Elles ne reconnaissent qu'une légitimité et une capacité restreintes à toute autorité supérieure. Dans *Farinet*, les villageois frondeurs utilisent la monnaie battue par le héros malgré l'interdiction prononcée par l'Etat. Dans *Présence de la mort*, l'Etat n'arrive pas à contenir les troubles. Les villages s'organisent alors en «républiques» autonomes et bien gardées.

Les collectivités en conflit ne font généralement pas appel à l'autorité centrale. On préfère faire sa propre justice ce qui conduit à des sanctions sans commune mesure avec le motif du différend: l'incendie du village dans *La Séparation des races* ou la mort de Jean-Paul dans *Querelle entre les gens d'Audreyes et ceux de Randogne-d'En-Haut*. La justice sommaire est même tolérée dans les conflits interpersonnels: dans *Deux coups de fusil*, l'assassinat de Meierli par David Chabloz trouve l'assentiment de la collectivité.

Les personnages emblématiques de l'autorité politique ne suscitent jamais le respect. Dans *Aline*, le syndic Damon ne pousse pas son fils Julien à assumer sa paternité, mais se dépêche de le fiancer à un bon parti car, dit-il: «Où est-ce qu'on s'arrête, une fois qu'on a commencé?». Le syndic des *Signes parmi nous* est un ventre

mou incapable de prendre une décision. Dans la nouvelle *Le Cheval du sceautier*, un huissier de justice crève délibérément son cheval à l'ouvrage, ayant même anticipé la vente de la dépouille. Dans *En 1884*, deux candidats à l'élection au Grand Conseil en viennent si violemment aux mains que l'un des deux s'en retrouve handicapé. L'autorité est décrite dans ses actions mesquines, dérisoires ou intéressées. Dans *Le Village à la montagne*, on amende les jeunes surpris à danser dans les mayens. Dans *Derborence*, l'intervention de l'Etat se limite à cuber l'éboulis des Diablerets pour modifier le cadastre.

La Guerre aux papiers, de par son propos historique, aurait pu déboucher sur des considérations réellement politiques. Mais cela n'intéresse pas Ramuz. Ce sont à nouveau les réalités du pays concret qui dispersent la mousse des idées révolutionnaires. L'attaque du Château Saint-Maire est repoussée, autant par l'arrivée de la pluie que par les gardes en armes. Pour assiéger Morges, on a retenu une date où les travaux des champs supportent une absence de quelques jours. Mais les assiégeants sont d'abord vaincus par le gel de leurs semis, qui provoque leur retour précipité à leurs tâches agricoles.

* * *

Dans son œuvre romanesque, Ramuz n'exprime jamais de considérations critiques touchant l'organisation ou l'exercice du pouvoir². Pour lui, l'homme et le pays sont en symbiose. Son idéal politique, s'il en a un, est l'absence d'institutions, le pays et ses habitants vivant en si bonne harmonie qu'elles en deviennent superflues. «Comme tout est tranquille, pourtant dans ce pays d'ici où rien ne semble avoir changé depuis toujours, et comme l'homme lui ressemble! L'homme est venu; l'homme lui a dit: «Que veux-tu produire?» Le pays a dit: «La vigne.» L'homme a planté la vigne. Et plus haut, le pays a dit: «Le Blé.» Et l'homme a semé le blé. L'homme et le pays sont ici en étroite correspondance [...]»³.

Ramuz souffre de voir certains événements mettre à mal cette harmonie entre le

pays et l'homme. Ainsi, voit-il la mécanisation de l'agriculture d'un mauvais œil. De même, les guerres le révoltent pour au moins trois raisons: les soldats meurent loin des leurs et de leur coin de pays, ils sont sacrifiés pour des idées et, enfin, le pays lacéré par les bombes souffre physiquement de la folie destructrice des hommes.

Ramuz est doté d'un sens exacerbé du pays et de ce que ses habitants lui doivent, façonnés par ses rudesses et ses largesses. Mais Ramuz ne s'intéresse jamais, sauf à des fins descriptives et en termes peu élogieux, à l'organisation de la cité et à l'exercice du pouvoir. Il confond souvent pays et nation, confusion qui le fait, à une certaine période de sa vie, se sentir autant savoyard que vaudois. En ceci, nous devons donner tort à Jean-Louis Pierre: Ramuz n'est pas à proprement parler un écrivain politique.

Remarquons d'ailleurs que Ramuz ne se considérait pas comme tel et qu'il ne consentait à débattre d'idées politiques que par accident: «Le plus terrible est de faire de la politique sans le savoir: c'est ce qui vient de m'arriver. On envoie une petite lettre à une revue, il y a longtemps qu'on n'y pense plus; et, tout à coup, voilà deux, sept, dix articles de journaux pleins de reproches inattendus (et immérités) qui vous parviennent, car il s'agissait de la Suisse et on sait que le sujet est plein de malentendus»⁴.

CÉDRIC COSSY

¹ Jean-Louis Pierre, notice de *La Guerre aux papiers*, tome II de l'édition des *Romans* de Ramuz, Bibliothèque de la Pléiade, 2005.

² On trouve des considérations sur des questions d'organisation politique dans *Choses écrites* pendant la guerre et dans *Questions*. Le propos de ces textes confirme grandement l'impression qui ressort de l'œuvre romanesque.

³ *Les Signes parmi nous*, début du chapitre III.

⁴ «Politique?» Article paru dans la revue *Suisse Romande* en janvier 1938, repris dans *Une province qui n'en est pas une*, éditions Rencontre, Lausanne, 1952.

Rainer Maria Rilke, Werner Reinhart et le Conservatoire de Lausanne

L'œuvre de Georges Duplain gagnerait à être mieux connue, car son auteur n'appartenant pas à l'établissement, à l'époque, elle n'a pas été reconnue à sa vraie valeur.

Toutefois, par un juste retour des choses, Georges Duplain serait aujourd'hui un homme heureux! Lui qui, par sa plume enjouée et chaleureuse, a dressé un tableau si parlant du *Gai combat des Cahiers Vaudois*¹, avant de nous livrer une magistrale biographie de Ramuz², avait, ce faisant, rencontré sur son chemin le prince des mécènes, Werner Reinhart. La conséquence, ce fut le superbe livre qu'il lui a consacré, *L'homme aux mains d'or*³, un livre unique, digne en tous points de celui qui en est l'objet, par les vertus de son témoignage et son éclat de vitrail.

Georges Duplain aurait donc salué avec joie les fruits de son travail, à savoir la profonde reconnaissance que l'on doit à Werner Reinhart, mécène magnifique, pour reprendre le titre de l'article de Benoît Meister, ici paru le 20 juillet écoulé. Reconnaissance encore, bien mise en évidence dans l'étude de Philippe Girard et Alain Rochat consacrée à l'Histoire du Soldat⁴. Ces deux exemples mettent en lumière la personnalité exceptionnelle que fut W. Reinhart.

Or, il s'est passé une coïncidence étrange, en rapport avec Werner Reinhart, lors des transformations des Ga-

leries du Commerce en Conservatoire, de 1987 à 1990. Au cours des travaux, Georges Duplain me signale l'existence d'une lettre écrite par Rainer Maria Rilke, le 4 juillet 1921, à M^{me} Nanny Wunderly-Volkart, de Winterthour, une confidente, dont il existe un volume de correspondance avec l'écrivain. Dans cette lettre⁵, Rilke décrit et esquisse même la tour médiévale qu'il vient de voir en photographie dans la vitrine d'un coiffeur de Sierre, où il séjourne à l'hôtel Bellevue avec Merline Klossowska, la mère du peintre Balthus. Le ton de la lettre est enthousiaste, riche de promesses: «Chère, et c'est peut-être mon Château en Suisse, peut-être!», avec tout ce que cela peut impliquer de sous-entendus: «Vais-je y vivre désormais? Vais-je y écrire?»...

M^{me} Wundely-Volkart transmet cette lettre si peu ordinaire à son cousin Werner Reinhart, lui aussi confident et admirateur de Rilke. Seconde coïncidence étrange, le mécène connaissait l'existence de cette tour – c'est celle de Muzot – par une simple carte postale achetée en 1918! Il se rend à Sierre. Frappé par la beauté des lieux, il les loue (il les acquerra plus tard) et les met à disposition de Rilke.

Dès l'été 1921, Rilke, qui a traversé une période difficile, s'installe donc à Muzot. La magie de l'endroit opère. Il y retrouve toute la plénitude de l'acte

d'écrire, puisque cette année-là et 1922 voient l'éclosion des chefs-d'œuvre ultimes, les *Sonnets à Orphée* et les *Élégies*, commencées au château de Duino en 1911, achevées à Muzot en février 1922.

Apparaît ainsi la signification d'un tel lieu dans la vie créatrice du poète, signification qui n'est pas sans rappeler celle de la tour de Bollingen pour Carl-Gustav Jung, qu'il construisit de ses propres mains, pour y écrire, lui aussi. Significatif enfin, ce geste si émouvant de Rilke, comme pour saluer l'achèvement des *Élégies*, cité dans sa lettre du 7 février 1922 à Werner Reinhart: «Je suis sorti et j'ai caressé les vieux murs»⁶.

On le voit, cette lettre du 4 juillet 1921 à M^{me} Nanny Wunderly-Volkart revêt une importance capitale pour Rilke et son œuvre, puisqu'elle a permis l'achèvement de cette dernière. Or, ultime coïncidence étrange, son en-tête est la suivante: «Lausanne, Confiserie de la Galerie du Commerce», l'endroit qui abrite aujourd'hui le Conservatoire, plus précisément le studio de Pierre Amoyal!

Pour certains lieux marqués par l'esprit, les théosophes parlent d'une «géographie de la qualité». On comprendra que ce studio soit le seul à porter un nom, celui de Rainer Maria Rilke, et qu'y soit apposée la signature du poète, juste hommage des musi-

ciens à l'une des poésies les plus musicales qui soit.

JEAN-JACQUES RAPIN

¹ Georges Duplain: *Le gai combat des Cahiers Vaudois*, Lausanne, Editions 24 heures, 1985.

² Georges Duplain: *C.F. Ramuz, Une biographie*, Lausanne, Editions 24 heures, 1991.

³ Georges Duplain: *L'homme aux mains d'or*, Lausanne, Editions 24 heures, 1988.

⁴ Philippe Girard et Alain Rochat: *C.-F. Ramuz, Igor Strawinsky, Histoire du Soldat, Chronique d'une naissance*, Genève, Editions Slatkine, 2007.

⁵ Rainer Maria Rilke: *Briefe an Nanny Wunderly-Volkart*, Insel Verlag, Frankfurt, 1977, Band I, p. 496.

⁶ *L'homme aux mains d'or*, op. cit., p. 118.

P.S.:

1. On remarquera que les trois ouvrages de Georges Duplain ont eu Bertil Galland pour responsable d'édition, ce qui prouve, une fois de plus, l'intelligence et la fécondité de l'engagement de ce dernier.

2. Peu avant sa mort, Georges Duplain m'avait demandé de prévoir une traduction allemande de son livre *L'homme aux mains d'or*. Les fonds ont été réunis, une traduction effectuée, mais aucun des trois éditeurs d'outre-Sarine contactés n'a voulu prendre le risque. Il est permis de se demander si le «politiquement correct» ne commençait pas déjà à se manifester et si l'origine de la fortune familiale des Reinhart ne semblait pas faire problème.

Pour une nouvelle politique des transports publics vaudois

Fin 2006. Après dix-huit ans de déficits et l'explosion de sa dette (6,7 milliards de francs), l'Etat de Vaud cherche fébrilement un budget équilibré et s'évertue notamment à combler les pertes d'exploitation chroniques de ses quinze compagnies ferroviaires. Dans le même temps, la Confédération se déchaîne contre les chemins de fer régionaux et sort miraculeusement de son chapeau, année après année, un nouveau lapin, une mesure destinée à rationaliser leur financement, en d'autres termes à leur couper les vivres. En 2003, c'est le transfert aux CFF des compagnies privées à voie normale; en 2004, c'est le rabotage de 30 millions destinés au trafic régional; en 2005, c'est une nouvelle répartition du trafic: les compagnies privées d'importance fédérale à la charge de la Confédération, les autres aux bons soins des cantons; en 2007, nouvelle coupure de 30 millions dans le budget du trafic régional. Aucun de ces projets n'a passé la rampe des Chambres fédérales, mais la pression de Berne ne faiblit pas, toujours accompagnée de l'éternel refrain: le nombre de compagnies privées, une centaine pour l'ensemble de la Suisse, doit être revu à la baisse.

Dans ce contexte, il semble opportun de jeter un regard neuf sur l'organisation et le financement des transports publics vaudois et, en particulier, de dresser la liste des avantages et inconvénients du processus de fusion. Cette idée se concrétise dans le cadre d'une association défendant les intérêts des usagers des transports publics, la CITRAP (Communauté d'intérêts pour les transports publics), section Vaud, et aboutit enfin à un rapport, publié en septembre 2006 et favorable à un processus progressif de fusion des compagnies privées vaudoises¹.

L'idée d'une éventuelle fusion des chemins de fer vaudois remonte à 1959: un député interpelle le gouvernement pour l'inciter à concentrer la vingtaine de réseaux jusqu'alors dispersés. La réponse de l'exécutif attendra 1972: le Conseil d'Etat relève l'intérêt économique d'un tel regroupement et suggère la constitution de cinq régions. Une première vague de fusions verra la création:

- en 1999, des Transports publics du Chablais (TPC), résultat de la fusion des compagnies Aigle-Leysin, Aigle-Ollon-Monthey-Champéry, Aigle-Sépey-Diablerets et Bex-Villars-Bretaye;
- en 2000, des Transports Montreux-Vevy-Riviera (MVR), résultat de la fusion des chemins de fer Montreux-Glion-Naye, des chemins de fer électriques veveysans et des funiculaires Territet-Glion, Les Avants-Sonloup et Vevy-Chardonnette-Mont-Pèlerin;
- en 2001, des Transports Vallée de Joux-Yverdon-Ste-Croix (TRAVYS), résultat de la fusion des chemins de fer Yverdon-Ste-Croix et Pont-Brasus avec le bus Yverdon-Grandson.

Le passage du 20^e au 21^e siècle a déclenché une vague de fusions sans précédent hors de nos frontières cantonales. On observe notamment la fusion de toutes les entreprises de transport des cantons de Fribourg et d'Appenzell, et deux «méga-fusions» dans les cantons du Valais et de Berne, avec les rapprochements des compagnies Brigue-Viège-Zermatt et Furka-Oberalp (Matterhorn-Gotthard-Bahn), et du Berne-Lötschberg-Simplon avec le Regionalverkehr Mittelland (Berne-Lötschberg-Simplon AG).

Les avantages des fusions sont de trois natures: économiques, politiques et organisationnelles. La réduction des coûts par des économies d'échelle (administration

plus svelte, meilleure gestion de l'infrastructure, du matériel roulant et des bâtiments) est l'argument économique par excellence. La constitution d'une masse critique ou «force de frappe» peut renforcer la position de la nouvelle compagnie par rapport aux pouvoirs publics, aux CFF et aux milieux touristiques, et lui permettre d'entreprendre de grands projets: c'est un avantage politique. Enfin, une meilleure clarté institutionnelle (prise de décision accélérée, image de marque renforcée, lisibilité des états financiers, etc.) constitue un avantage organisationnel.

Les obstacles au processus de fusion sont politiques, psychologiques, économiques et sociaux. L'argument politique central est certainement celui de la perte d'indépendance des compagnies fusionnées, avec un pouvoir central éloigné des réalités locales; les dimensions relativement modestes du Canton, ainsi que son homogénéité culturelle et linguistique, devraient relativiser cette perte. Les obstacles de nature psychologique ne doivent pas être sous-estimés: si la diminution du personnel subalterne n'est pas observée en Suisse, il est clair que le nombre de directeurs et d'administrateurs doit être revu à la baisse: un processus de fusion respectueux des personnes devra tenir compte des départs naturels à la retraite. Il est évident que les économies d'échelle ont des limites, et que plus les réseaux sont éloignés, plus les synergies sont faibles: on s'efforcera de procéder d'abord à des fusions locales, ensuite à des fusions globales. Parmi les enjeux sociaux figurent l'existence d'une convention collective de travail, pratiquement déjà acquise sur l'ensemble du territoire vaudois, et l'éventuelle fusion des caisses de pension.

Tous les chemins mènent à Rome, et le nombre des scénarii possibles pour une fusion éventuelle des transports publics vaudois est illimité. Nous illustrerons notre propos par un scénario plausible, qui tient compte des obstacles décrits ci-dessus et qui satisfait les conditions suivantes: le scénario se limite au seul Canton de Vaud (par réalisme politique), il intègre tous les moyens de transport publics et pas exclusivement les chemins de fer, et il exclut les opérateurs fédéraux (CFF, CarPostal). Indépendamment de l'avenir des installations de remontées mécaniques (transports à câble tels que téléphériques, télécabines, télésièges, téléskis), qui pourraient fusionner en une seule entité², et de la Compagnie générale de navigation sur le Léman (CGN), qui cumule pratiquement toutes les activités lacustres du Canton, on peut imaginer la fusion successive des sept bassins de transport qui regroupent aujourd'hui l'ensemble des chemins de fer et services routiers.

Dans une première étape, un nouveau découpage rassemblerait les sept bassins actuels en trois grandes régions:

- La région Nord-Ouest, regroupant les bassins Nord vaudois + Vallée de Joux (TRAVYS et autres), Nyon-Rolle-Aubonne (NStCM: Nyon-St-Cergue-La Cure et autres) et Morges-Cossonay (BAM: Bière-Apples-Morges et autres).
- La région Centre, entérinant la fusion programmée des TL (Transports publics de la région lausannoise), du LO (Lausanne-Ouchy) et du TSOL (Tramway du sud-ouest lausannois) avec celle du LEB (Lausanne-Echallens-Bercher): c'est le bassin Lausanne-Echallens-Oron; pour mémoire, rappelons que la compagnie LEB a été placée sous la direction des TL de 1974 à 1979.

- La région Est, regroupant les bassins Broye, Riviera + Pays d'Enhaut (MVR, MOB: Montreux-Oberland bernois, VMCV: Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve et autres) et Chablais (TPC); on rappellera ici que MVR et MOB font partie, sous l'appellation Golden Pass, d'un groupe déjà centralisé.

Sans être exactement semblables, les trois régions sont relativement équilibrées; alors que la constitution de la région Centre est déjà planifiée, du moins pour les trois principales compagnies TL, LO et TSOL, les deux régions restantes seraient essentiellement le fruit d'une fusion à trois tant pour le Nord-Ouest (TRAVYS + NStCM + BAM) que pour l'Est (Golden Pass + VMCV + TPC). La continuité des réseaux ferroviaires favoriserait considérablement la fusion des compagnies concernées: le projet de prolonger l'actuelle ligne Aigle-Le Sépey-Les Diablerets (TPC) par un tronçon à adhérence Les Diablerets-Col du Pillon-Gstaad, entraînant la connexion des réseaux TPC et MOB, contribuerait ainsi très favorablement à la création de la région Est.

Dans une deuxième étape, la fusion des trois régions Nord-Ouest, Centre et Est conduirait à la concentration complète de toutes les compagnies de chemins de fer, de funiculaires et de transports routiers du Canton.

Dans une troisième et dernière étape, la fusion de cette dernière concentration avec l'ensemble des remontées mécaniques et de la CGN donnerait naissance à une compagnie unique pour le Canton, la *Compagnie vaudoise des transports publics*.

En conclusion, malgré l'embellie des finances vaudoises, les menaces fédérales permanentes, non seulement sur le subventionnement des chemins de fer régionaux mais également sur la péréquation entre Confédération et cantons, incitent à jeter un regard neuf sur l'organisation des transports publics de ce Canton. L'exemple de nombreux autres cantons démontre que la fusion des entreprises est

une réponse à ce défi. L'analyse comparée des avantages et obstacles du processus de fusion nous a guidés vers un scénario plausible, suggérant le passage progressif des sept bassins actuels à trois grandes régions, des trois régions à un seul regroupement de l'ensemble des chemins de fer et services routiers, et de ce regroupement à une compagnie unique après fusion avec les remontées mécaniques et les transports lacustres.

A court terme, notre proposition de fusion vise à réaliser des économies pour s'affranchir, partiellement du moins, de la tutelle fédérale. A long terme, ces économies devraient permettre d'améliorer l'offre de transport et le service à l'usager, ainsi que le lancement de grands travaux: à titre d'illustrations, citons l'introduction de nouveau matériel roulant sur le réseau express régional vaudois, l'édition d'un horaire vaudois des transports publics, la création d'un abonnement général cantonal, le prolongement de la ligne Aigle-Le Sépey-Les Diablerets en direction du Col du Pillon et de Gstaad, le projet de liaison directe entre Montreux et Lucerne (Golden Pass Express), etc.

Nous appelons donc de nos vœux la création d'une véritable *Compagnie vaudoise des transports publics*. Le prix à payer, une certaine perte d'autonomie des réseaux actuels, nous semble largement compensé par le résultat obtenu: une entreprise forte, respectée par ses partenaires et capable d'entreprendre de grands projets.

DANIEL MANGE

¹ D. Mange et al., *Transports publics vaudois: vers une compagnie unique?* Communauté d'intérêts pour les transports publics (CITRAP), section Vaud, Lausanne, septembre 2006. Disponible sur le site internet de la CITRAP VAUD à l'adresse www.citrap-vaud.ch (rubrique Documentation, sous-rubrique Rapports).

² F. Othenin-Girard, «Remontées mécaniques: 110 millions nécessaires», *24 heures*, 2 juillet 2005.

Une votation absconse

Le 21 octobre prochain, les commentateurs politiques s'intéresseront beaucoup aux résultats des élections fédérales, un peu à la votation sur «l'Etablissement cantonal des véhicules et des conducteurs» (autonomisation du SAN) et pas du tout à une modification de la Constitution vaudoise.

Essayons de comprendre ce qui se cache sous ce dernier objet. Les Vaudois devront dire s'ils acceptent l'adjonction d'un chiffre 3 bis à l'article 179 de la Constitution cantonale, dont la teneur serait la suivante:

La législation d'application requise par l'article 129Cst-VD doit être édictée au plus tard à l'échéance du délai prévu par l'article 130 de la loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral pour l'adaptation des dispositions cantonales en matière civile et pénale.

Que dit l'article 129 précité de la Constitution vaudoise?

Toute décision judiciaire en matière civile ou pénale peut être portée devant une seconde instance au niveau cantonal.

La loi veille à ce qu'il n'y ait pas plus de deux instances judiciaires cantonales à trancher le fond des litiges.

Quant à l'article 130 de la loi sur le Tribunal fédéral, entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année, il est beau-

coup trop long pour que nous puissions le transcrire ici. En substance, cette disposition prévoit les délais dans lesquels les cantons doivent édicter les règles d'exécution découlant des nouveaux codes fédéraux de procédure civile et pénale, en cours d'élaboration.

Pour tâcher de comprendre quelque chose, il faut encore citer le premier alinéa de la Constitution vaudoise:

La législation d'application requise par la présente Constitution sera édictée sans retard mais dans un délai de cinq ans au plus tard dès l'entrée en vigueur de la Constitution.

Autrement dit, l'uniformisation des procédures civile et pénale, ainsi que les délais (trop brefs) du droit transitoire de la Constitution cantonale, toutes choses auxquelles *La Nation* s'est opposée en vain, obligent maintenant les Vaudois à voter sur un texte parfaitement abscons.

Nous sommes certes attachés à l'amour des lois et à un certain formalisme, mais comme le dit la sagesse populaire, «faut pas pousser». Pour manifester notre mauvaise humeur devant cette triste farce de juristes, nous voterons non, faute de pouvoir voter bof!

A. ROCHAT

Brouillage

Plusieurs communes suisses envisagent d'interdire aux parents de véhiculer leurs enfants aux abords immédiats des bâtiments scolaires. A notre connaissance, aucun accident grave ne justifie une telle mesure. Les statistiques ne font pas état d'une augmentation des décès et des blessures près des écoles. Il semble que la simple crainte d'un accident pousse les communes à réglementer.

Les parents rétorquent qu'ils ne sauraient renoncer à déposer leur progéniture aussi près que possible des établissements, car le chemin des écoliers n'est pas sûr. Et si les enfants croisaient des pédophiles? Les micro-trottoirs de la TV, les émissions matinales des radios et le courrier des lecteurs des quotidiens relatent l'écœurement de mères indignées, prêtes à tout pour défendre leurs rejetons. On a l'impression que chaque enfant est placé devant l'alternative suivante: ou bien le 4x4 des parents d'un copain l'écrase, ou bien un pédophile l'enlève... Tel serait le triste sort des bambins en ce début de XXI^e siècle.

Comment en vient-on à délirer paranoïquement? Certes Ylenia est morte, certes les embouteillages et la tension

augmentent à proximité des écoles, mais cela justifie-t-il des déclarations frisant l'hystérie?

Il faut ici mettre en cause les médias. Il serait tentant d'incriminer tel ou tel journaliste coupable d'exciter ses concitoyens ou de déformer sciemment la réalité, mais ce serait trop simple, voire mensonger. Le brouillage provient d'un système de communication planétaire qui, sans contrôle, sans stratégie concertée, sans complot, tisse un univers parallèle. Tout événement un peu croustillant est répercuté immédiatement dans le monde entier. Le danger semble croître dans des proportions insensées. Qu'il s'agisse de pédophilie, d'inceste, de chiens dangereux, d'attentats ou de catastrophes météorologiques, la liste des victimes et des bourreaux s'allonge. La petite Ylenia en Suisse orientale, la petite Maddie au Portugal, le petit Enis à Roubaix succèdent dans les gros titres à la petite Estelle, au petit Toufik, au petit Suleiman, sans oublier les bébés congelés en Corée et en Savoie.

La répercussion médiatique d'événements bien réels modifie la perception de l'espace et du temps. Les dis-

tances sont abolies, une fausse impression de simultanéité déforme l'expérience de la durée. L'illusion d'une ubiquité de la conscience individuelle fragilise l'enracinement dans un lieu concret. Les impressions sensibles sont noyées dans les émotions suscitées par écran interposé. Cette distorsion crée l'angoisse d'être encerclé par le mal.

Ces faits mille fois constatés ont une importance politique. C'est un facteur d'étatisation et de centralisation qu'on prétend justifier par les «il faut absolument faire quelque chose» et les «c'est urgent». La panique toujours menaçante provoque une réaction disproportionnée aux événements.

Qu'il soit syndic d'une petite commune ou président des Etats-Unis, le chef politique est responsable d'un territoire précis. Ce qui le regarde en priorité est ce qui se passe dans ses frontières. Le retentissement mondial du moindre événement inquiète plus qu'il ne faut beaucoup de ses administrés qui supportent difficilement un déluge d'informations inassimilables, à tel point que M. Claude Monnier dans *24 heures* du 11 septembre se demande si l'idée de guerre ne naît pas

pour remédier à cette complexité envahissante.

Une des responsabilités nouvelles des politiques consiste à ordonner des émotions excessives et à ne pas légiférer, étatiser et centraliser sous la pression non des faits, mais de craintes imaginaires. De même les éducateurs sont amenés à apprendre aux enfants à distinguer le réel du virtuel. Ce n'est pas une mince affaire. Nous menons deux vies qui se superposent: la vie quotidienne avec son lot d'événements plus ou moins palpitants, et la vie des écrans, fertile en émotions fabriquées.

Notre époque a un problème avec la réalité. La philosophie éternelle s'est acharnée à faire des nuances entre le réel, l'être, la vérité, et à les opposer au fictif, à l'imaginaire, au possible, au virtuel, à l'idéal, au néant, etc. Ces distinctions ne sont pas oiseuses. Dans le nouveau monde de la communication, nous sommes appelés à nous interroger sur ce qui existe vraiment, même si nous n'en venons pas, à la manière des sceptiques radicaux, à douter de notre propre existence ou de celle du monde extérieur...

JACQUES PERRIN

Revue de presse

Etrange revirement

Les archives sont utiles. Preuve en est ce texte que M. Claude Paschoud publie dans *Le Pamphlet* de septembre (n° 367) concernant la démission de l'ancien procureur de la Confédération, V. Roschacher:

[...] Dans *Le Temps* du 6 juillet 2006, M. Denis Masméjan s'exprimait ainsi: «Même le président du Parti socialiste, Hans-Jürg Fehr, s'est gardé de faire de lui une victime de Christoph Blocher, jugeant que le procureur général s'était lui-même placé dans une situation difficile» et même, en éditorial: «A vrai dire, son départ – qu'aucun parti gouvernemental n'a regretté – pourrait se révéler salutaire». [...]

Personne à l'époque n'a nié que le procureur devait s'en aller et que le conseiller fédéral chargé du dossier se devait d'agir comme il l'avait fait. Or, voici que le même journaliste D. Masméjan, sous le titre: «Le problème, c'est Blocher» écrit dans *Le Temps* du 22 septembre:

[...] La surveillance sur le Ministère public et les problèmes qu'elle était susceptible de poser seraient restés affaire des spécialistes (autrement dit: on n'aurait rien fait, réd.) si Christoph Blocher n'avait pas pris la tête du Département de Justice et Police en 2004.

Sans son irruption intempestive dans les affaires du Ministère public, on peut penser que les choses seraient restées en l'état. Les relations entre le procureur général et son autorité de tutelle auraient continué à être empreintes

d'ambiguïté, mais n'auraient jamais débouché sur la crise que nous vivons. [...]

Crise tout artificielle: M. Masméjan croit-il vraiment au complot pour sauver l'ex-banquier Holenweger, selon le mauvais polar sorti comme par hasard le 5 septembre? On s'étonne qu'une sous-commission du Conseil national ait pu prendre cette faribole au sérieux.

Enfin des propos raisonnables!

En contraste avec le déferlement médiatique anti-Blocher que nous subissons, nous avons été heureux de trouver dans *Le Nouvelliste* du 11 septembre l'article intitulé: «De l'anti-blochérisme compulsif» du sociologue Uli Windisch, directeur de l'Ecole doctorale en communication et médias, de l'Université de Genève. En voici quelques extraits:

Rarement un homme politique aura fait l'objet d'un tel acharnement. Des milliers de papiers ont été écrits sur Christoph Blocher, la plupart négatifs, souvent haineux. Plus certains sont furieux à son propos, plus ils écrivent, et plus on parle de lui. Un cercle vicieux qui tourne finalement à son avantage. [...]

[...] Certains professeurs ont assez de temps pour inonder les médias et tenter de montrer que le personnage est un menteur ou n'a pas sa place au Conseil fédéral. D'autres écrivent même des livres pour tenter de montrer combien il est horrible. [...]

[...] Tartuferie! Car Blocher est tout simplement devenu un important homme politique, en grande partie grâce à ses adversaires les plus compulsifs (certains politiciens et journalistes ne savent pas ce que veut dire produire des effets contraires et pervers, tant ils sont figés dans leur univers idéologique autiste). Même des citoyens qui ne sont pas des fans de Blocher trouvent ce cirque médiatico-politique diabolisant de plus en plus lassant.

En réalité, Blocher soulève des problèmes réels et graves qui préoccupent au-delà de ses adeptes. Il pointe là où la bienpensance minimise et c'est cela que beaucoup ne supportent plus. Cacher,

minimiser, moquer: ce n'est pas ainsi que l'on résout les problèmes et tranquillise la population. [...]

Pour le moment, le grand cirque électoral continue. Quel «ouf!» de soulagement nous allons pousser au soir du

21 octobre! Jamais nous n'en avons eu autant ras-le-bol d'une campagne électorale que le petit monde des gens des partis et des médias nous inflige depuis des mois.

E. J.

Vers un régime plébiscitaire?

La personnalisation, en bien ou en mal peu importe, du pouvoir politique sur le plan fédéral n'est pas une bonne chose pour la Suisse, réserve faite d'une situation de crise diplomatique ou militaire. Le pouvoir fédéral est un pouvoir second et délégué qui appelle un certain anonymat. S'il devient l'objet incessant du discours politique et médiatique, il transforme les Etats cantonaux en circonscriptions électorales.

La chasse à l'homme conduite contre M. Blocher, mais aussi l'utilisation, habile à court terme, qu'en fait l'UDC en présentant les élections du 21 octobre

comme un soutien populaire à la réélection de son chef, radicalisent la focalisation sur le pouvoir fédéral et sur les personnalités qui le détiennent. L'idée farfelue de faire élire le Conseil fédéral par le peuple va elle aussi dans ce sens. Sur la question, l'UDC, la gauche et les médias tirent à la même corde. Ceux qui font profession d'aimer la Suisse doivent se rendre compte que rien n'est plus profondément antifédéraliste et plus contraire à la bonne entente confédérale que cette dérive plébiscitaire.

O. D.

Le Coin du Ronchon

Droits des peuples premiers

Encore une machination ourdie par le tribun zuricois

Cela fait maintenant cinq ans que la Confédération helvétique a adhéré à l'Organisation des Nations unies, marquant ainsi – comme l'a écrit un journaliste d'Etat à l'inspiration intellectuelle modeste – son «entrée dans le monde».

Le petit monde politico-médiatique s'est efforcé de marquer cet anniversaire sans trop de bruit, en soulignant avec une subtile diplomatie que la Suisse avait acquis une plus grande visibilité tout en ne se faisant pas trop remarquer. Les «commentaires recueillis çà et là» affirment que «la Suisse a su se faire respecter, a avancé des idées novatrices et travaillé dur.» Traduisez: ils font leur boulot dans leur coin sans déranger personne. C'est encore le moins pire que nous puissions faire.

On aurait pourtant tort de croire que le «Machin» ne nous sera jamais d'aucune utilité. On vient en effet d'apprendre que l'Assemblée générale de

l'ONU a adopté une déclaration symbolique proclamant les droits des peuples «autochtones», dits aussi «indigènes» ou «premiers». Ces derniers se voient désormais reconnaître le droit d'être autonome, de s'administrer eux-mêmes, de ne pas subir d'assimilation forcée, de protéger la spécificité de leur culture ou encore de contrôler leurs propres écoles.

Protéger sa culture permet-il de refuser le multiculturalisme, de lutter contre l'établissement de religions étrangères, voire de trier les bons et les mauvais moutons? Peut-on invoquer la déclaration onusienne pour conserver ses prérogatives scolaires face aux velléités centralisatrices d'un office fédéral? Que de questions intéressantes...

En tout cas, même si nous sommes entrés les derniers à l'ONU, nous avons tout intérêt à nous faire reconnaître comme «peuple premier».

LE RONCHON

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne